Municipalité de
Saint-Adelphe

AVIS DE PROMULGATION

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADELPHE

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉE par le soussigné, directrice générale de la susdite municipalité, QUE;

Le Conseil de la Municipalité de Saint-Adelphe a adopté le

RÈGLEMENT 2025-346

RELATIF À L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Ce règlement a été adopté à une séance ordinaire tenue le 2e jour de septembre 2025.

L'original de ce règlement est déposé à mon bureau où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux jours et heure d'ouverture.

Avis de motion le 12 août 2025.
Adoption du projet de règlement le 12 août 2025.
Adoption du règlement le 02 septembre 2025.

Donné à Saint-Adelphe, ce 3e jour de septembre 2025.

Julie Francoeur,
Directrice générale

CERTIFICAT de PUBLICATION
(Articles 335 et 346 du Code Municipale)

Je, soussignée, résidante à Saint-Séverin, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux copies, aux endroits désignés par le conseil entre midi et 16h30 de l'après-midi, le troisième jour de septembre 2025.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce troisième jour de septembre 2025.

Julie Francoeur,
Directrice générale